

val de gâtine

Harmoniser les tarifs des ordures ménagères

La question des ordures ménagères a été abordée à l'occasion du dernier conseil communautaire de Val de Gâtine. Deux modes de gestion existent sur le territoire pour assurer le service. Sur le secteur Mazières-en-Gâtine (ex-Pays sud Gâtine), les foyers sont collectés par le SMC Haut Val de Sèvre, avec une redevance classique. Sur les ex-Gâtine-Autize et Val d'Égray, ils sont collectés par la régie Sictom avec une redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2019, sur les secteurs de Coulonges-sur-l'Autize et de Champdeniers.

L'harmonisation des tarifs sur les deux secteurs est à l'étude, et devra s'achever en 2021. Pour l'année à venir, le conseil d'exploitation a proposé à l'assemblée communautaire de fixer les tarifs des communes des secteurs de Coulonges et de Champdeniers comme suit : pour les particuliers, la part fixe inclut le bac vert, le bac jaune, la carte de déchetterie avec vingt passages à l'année, l'accès illimité au point d'apport volontaire (verre et pa-



Poubelle verte et jaune, les deux ne peuvent pas être présentées le même jour.

pier). Pour une personne seule, il en coûtera 75 €, pour deux 150 €, pour trois 225 €, pour quatre 268 €. La part variable par levée du bac vert est fixée à 1 € pour les bacs de 140 litres, à 2 € pour ceux de 240 litres (foyers de cinq à six personnes), à 3 € pour les bacs de 340 litres (sept personnes et plus).

Sur l'ex-Pays sud Gâtine, il en coûtera en 2021, 156 € pour une personne seule, 199 € pour deux, 225 € pour trois, 268 € pour quatre. Pour l'ensemble du territoire de Val de Gâtine, la facturation de la redevance sera trimestrielle à partir du 1^{er} janvier 2021 : en avril, juillet, octobre 2021 et janvier 2022.